



Demande de rupture de contrat amiable

Par **shera07**, le **15/03/2012 à 16:32**

Bonjour,
Bonjour,

Je suis en CDI depuis Nov 2011 dans une PME de moins de 10 salariés située à Paris. Pour des raisons de problèmes graves santé de ma mère, âgée de 72 ans(complications suite à une opération de la colonne vertébrale, entraînant entre autres des gros problèmes de mobilité, j'ai tout un dossier médicale attestant de son état)je dois quitter Paris le 31 Mai 2012 et retournée vivre à Marseille pour m'occuper d'elle.

Les rapports avec mes employeurs ont toujours été excellents mais ils me demande de démissionner car ils estiment que comme c'est moi qui "souhaite" partir, ils n'ont pas à payer des indemnités ce qui serai le cas dans le cadre d'une rupture de contrat conventionnelle (que j'ai demandé mais sur laquelle il ne m'ont pas répondu). En résumé ils m'ont dit "tu parts de la maniere que tu veux mais il faut que cela ne nous coûte rien !!!"

Si je démissionne, je perds tous mes droits, et avec ce qui m'attends dans le sud je ne sais meme pas quand je serai en mesure de retrouver du travail, je ne pas me permettre de démissionné et je me sent prise en otage.

J'ai investie énormément de mon temps et de ma personne dans cette PME, je suis certe appréciée mais visiblement pas assez.

Pouvez-vous me dire quels sont les possibilités qui s'offrent à moi et qui ouvrent des droits à l'indemnisation sans que cela ne coute de l'argent à l'employeur et existe t-il des cas de démission donnant droits à l'indemnisations assedic liés à des départs pour cause de prise en charge d'une personne âgée et malade ?

Je vous remercie mille fois de vos réponses, que j'espere rapide étant donné le temps qui me

restent avant mon départ de Paris
Encore merci.

Par **covaj**, le **18/03/2012** à **15:14**

Bonjour,

Surtout ne démissionnes pas, la rupture conventionnelle ne coûte rien à l'entreprise, ils te paieront juste tes congés payés "s'il t'en reste". T'auras le droit au chômage 57% que tu le sais sans doute déjà... Vas voir du côté de la CAF, elle prend en charge une partie "pour s'occuper d'une personne âgée dépendante ou malade.

Bonne chance